

Je viens d'une région où il y a bien peu de libéraux, ce qui fait que j'ai tendance à les croire. C'est peut-être naïf de ma part. C'est là l'erreur que j'ai faite. J'aurais mieux fait de ne pas les croire puisque le 3 novembre 1978, presque à la fin de l'année, j'ai reçu une lettre du président de Radio-Canada après avoir critiqué la Société. Ils n'avaient pas fait de demande, ils n'avaient pas rempli leurs promesses. Ils n'avaient rien fait. Dans sa lettre, M. A. W. Johnson, président de la Société Radio-Canada, m'écrivait notamment:

J'ai le regret de vous confirmer qu'à la suite des nouvelles restrictions imposées à notre budget, Sprague figure au nombre des projets du PAR qui doivent être remis, jusqu'à ce que nous obtenions l'allocation de fonds nécessaires. Comme nous commençons seulement à décider des coupures qui seront appliquées dans la Société, il nous est difficile de vous fixer de manière ferme la date à la quelle pourrait être repris le projet concernant Sprague mais, pour l'instant, comme il s'agit de la construction d'un émetteur assez important, il semble qu'il sera inclus aux budgets de 1980-1981 et de 1981-1982, avec application probable au cours de l'année financière 1981-1982.

Cette lettre parlait des restrictions de 1979, en 1978. Même cela ne passe pas, puisque le programme d'austérité n'était pas encore en vigueur. Le secrétaire d'État, le porte-parole du service parlementaire de Radio-Canada, le président et le secrétaire parlementaire qui m'ont répondu à deux reprises m'ont caché les faits. Nous sommes à présent en 1979 et les gens de cette circonscription sont toujours privés de télévision. Pour couronner le tout, la Commission de l'unité canadienne a fait savoir que tous les Canadiens avaient droit à recevoir les émissions radiotélévisées de Radio-Canada. Il s'agit d'un petit coin du pays qui avait un service de télévision avant que le gouvernement ne le lui enlève par le bill C-58. Le gouvernement lui avait promis un autre service de télévision. Pourtant, lui ayant enlevé celui qu'elle avait, il ne l'a pas remplacé par le service de télévision financé par les deniers publics.

Le 26 janvier, le ministre m'a promis une réponse. Au nom des pétitionnaires, les habitants de Sprague et de la région, j'attends non seulement une réponse positive mais aussi une action positive.

M. Frank Maine (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, le plan de rayonnement accéléré de la Société Radio-Canada est conçu pour assurer ses services de radio et de télévision à toutes les localités de 500 âmes ou plus qui ne sont pas encore desservies, ou qui le sont mal, dans la langue appropriée.

● (2220)

Le Plan accéléré de rayonnement est appliqué suivant la formule stricte d'un système de priorités qui fait entrer en ligne de compte des facteurs tels que la population, les dépenses en immobilisation et les coûts de fonctionnement, les paiements de péréquation provinciale, ainsi que l'isolation géographique et culturelle. L'application du programme s'effectue ainsi de la manière la plus juste et équitable possible. Toutes les collectivités couvertes par le Plan accéléré de rayonnement se voient attribuer une place dans la liste de priorités au titre de cette formule, et par l'expression collectivité dans ce cas-ci, on entend également les minorités linguistiques par exemple, les francophones de Thunder Bay et les anglophones de Chicoutimi.

Les crédits pour la mise en application du Plan proviennent des budgets ordinaires d'immobilisations et de fonctionnement de Radio-Canada. Quant au programme lui-même, il devait à l'origine être réalisé entre 1974 et 1979. Un certain nombre de

facteurs ont contribué à une prolongation d'environ trois ans de cette période.

Ces facteurs incluent: une augmentation marquée des coûts—qui ont maintenant pratiquement doublé par rapport aux prévisions de 1975—la difficulté de trouver suffisamment de personnel technique qualifié pour l'installation des quelque 600 émetteurs prévus au titre du programme, les délais de fabrication par l'industrie électronique du matériel nécessaire et des contraintes budgétaires au cours des exercices financiers 1978-1979 et 1979-1980.

Au titre du Plan accéléré de rayonnement, il est prévu d'établir un service de télévision anglaise à Sprague au Manitoba. Ce service figure parmi le premier groupe de 100 collectivités inscrites sur la liste de priorités.

A cause de la charge de travail et de coupures budgétaires, la réalisation de certains projets est en retard par rapport au calendrier original d'installation des plus de 600 émetteurs prévus au titre du programme et l'on espère maintenant que le projet d'installation d'un émetteur à Sprague, projet qui revêt une certaine ampleur, figurera au budget d'immobilisations de Radio-Canada pour l'exercice financier 1980-1981 et 1981-1982, ce qui devrait permettre de le réaliser au cours de l'exercice financier 1981-1982.

Radio-Canada regrette qu'à cause de circonstances échappant à son contrôle, il ne lui sera pas possible de fournir à la date prévue au groupe des 100 premières collectivités le service qu'elle avait prévu leur offrir à l'origine. Le député de Provencher (M. Epp) peut cependant être assuré que Sprague occupe toujours la même position par rapport aux autres collectivités sur la liste de priorités et qu'on n'a fait passer aucun projet sur la liste avant celui de Sprague.

LA SCIENCE ET LA TECHNOLOGIE—LES DIRECTIVES EN MATIÈRE DE RECHERCHES INDUSTRIELLES

M. J. Robert Howie (York-Sunbury): Monsieur l'Orateur, tout véritable effort de recherche et de développement dans le secteur manufacturier secondaire doit se fonder sur une politique industrielle nationale. Il est surprenant de voir que les efforts déployés au Canada dans le domaine de la recherche et du développement industriels ne ressemblent pas à ceux qui sont faits ailleurs dans le monde industrialisé où les produits canadiens doivent faire concurrence. Le secteur des affaires au Canada ne fournit qu'environ le tiers des dépenses de recherche et de développement comparativement à des chiffres de 40 p. 100 à 50 p. 100 pour la plupart des pays industrialisés. De plus, le secteur des affaires au Canada effectue environ 40 p. 100 de la recherche et du développement comparativement à 50 p. 100 à 65 p. 100 pour les secteurs des affaires dans la plupart des pays avancés.

En 1978, le gouvernement a fait de sérieux efforts pour stimuler la recherche et le développement en offrant plus de fonds fédéraux et des encouragements fiscaux. Le ministre a annoncé en juin que le gouvernement s'était assigné comme objectif de porter les crédits affectés à la recherche et le développement à 1.5 p. 100 du produit national brut d'ici 1983. Des critiques ont signalé que pour y arriver, les dépenses pour la recherche et le développement dans l'industrie allaient devoir augmenter en moyenne de 19 p. 100 par année et les dépenses du gouvernement et des universités de 12 p. 100 ou 13 p. 100 par année.